

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projets de Loi tendant à accorder diverses Naturalisations ordinaires.

(Voir le N° 122 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

I.

Vu la demande du sieur ALPHONSE TRIPELS, employé, à Saint-Josse-ten-Noode, né à Maestricht, le 21 juin 1818, tendante à obtenir la naturalisation ordinaire;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1855 ont été observées;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'article 5 de ladite loi;

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur ALPHONSE TRIPELS.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1848. Il a épousé une femme belge appartenant à une famille des plus honorables. Il est employé à la Banque nationale. Ses antécédents sont irréprochables. — Les autorités, consultées, appuient unanimement sa demande.)

La formule qui précède est applicable à chacune des demandes des sieurs :

II.

NICOLAS BECKER, négociant, à Arlon, né à Strassen (grand-duché de Luxembourg), le 5 février 1815.

(Le pétitionnaire habite la ville d'Arlon depuis 1839. Il s'y est marié avec une Belge, et vit dans l'aisance. Les autorités appuient unanimement sa demande.)

III.

JEAN-MATHIEU BONGERS, cabaretier, à Bruxelles, né à Weert (partie cédée du Limbourg), le 5 mars 1818.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite Bruxelles depuis 1839. Il s'y est marié, et est à la tête d'un estaminet connu sous le nom de *Messenger de Louvain*. Il vit honorablement de son commerce. Les autorités, consultées, appuient sa demande.)

(2)

IV.

JEAN BEYSER, tailleur d'habits, à Arlon, né à Garnich (partie cédée du Luxembourg), le 29 juillet 1828.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite la Belgique depuis 1848. C'est un ouvrier laborieux et paisible. Il s'est marié à Arlon, avec une femme belge. Les autorités, consultées, sont unanimes pour appuyer sa demande.)

V.

JEAN-BAPTISTE OLINGER, mégissier, à Etterbeek, né à Luxembourg, le 25 septembre 1818.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite la Belgique depuis 1859. Il s'y est marié et vit honorablement de son industrie, qui prospère. Sa conduite est à l'abri de tout reproche et les autorités, consultées, appuient unanimement sa demande.)

VI.

CONRAD-THÉODORE-JACOB CORNELSEN, commis de commerce, à Anvers, né à Hambourg, le 10 janvier 1829.

(Le pétitionnaire est venu s'établir à Anvers en 1848, à la demande de la maison Van den Berghe fils, à laquelle il resta attaché pendant sept ans. Sa mère, veuve, est venue le rejoindre; aussi a-t-il quitté Hambourg sans esprit de retour. Il produit des certificats très-honorables à l'appui de sa requête.)

VII.

JEAN-FADLALLA EID, agent consulaire de Belgique au Caire, né à Zone-Mikail (Syrie), le 7 février 1819.

(Les parents du pétitionnaire étaient des négociants considérables de Damas, professant la religion grecque catholique, dans laquelle lui-même a été élevé. — Le pétitionnaire remplissait les fonctions de drogman depuis plusieurs années, lorsque le Gouvernement belge lui conféra, en 1851, celles de Consul. qu'il exerce encore aujourd'hui. — MM. les Ministres des Affaires étrangères et de la Justice appuient sa demande.)

VIII.

PIERRE-PHILIPPE DENAMUR, maréchal des logis au 2^e régiment de cuirassiers, né à Villers en Cauchies (France), le 5 avril 1822.

(Le pétitionnaire est venu habiter la Belgique avec ses parents en 1832; il n'avait donc que dix ans. Appelé sous les drapeaux comme milicien de la classe de 1844, il n'a plus quitté le service militaire depuis cette époque, et y a obtenu le grade de maréchal des logis. Sa conduite est excellente et ses chefs appuient unanimement sa demande.)

IX.

FRANÇOIS SIDON, commis aux écritures, à Bruxelles, né à Montherme (France), le 25 janvier 1828.

(Le pétitionnaire est fils d'un habitant du Luxembourg cédé, qui a fait la déclaration voulue par la loi du 4 juin 1859, pour conserver la qualité de Belge. Il a négligé de faire la même déclaration à l'époque de sa majorité et se trouve, par conséquent, déchu du bénéfice de ladite loi. Il était à cette époque dans les rangs de l'armée, ayant servi de 1844 à 1850, et y occupant en dernier lieu le grade de sergent. Depuis, il s'est marié et vit honorablement du produit de son travail. Les autorités appuient sa demande.)

X.

JEAN-GEORGES-HECTOR CHEVALIER, brigadier au 1^{er} régiment de lanciers, né à Remich (grand-duché de Luxembourg), le 23 avril 1828.

(Le pétitionnaire est né dans le Luxembourg cédé. Son père a déjà obtenu la naturalisation en 1840. Le pétitionnaire sert honorablement depuis l'âge de 18 ans. M. le Ministre de la guerre appuie sa demande.)

(3)

XI.

JEAN-BAPTISTE BASTENDORFF, charron, à Messancy, né à Diekirch (grand-duché de Luxembourg), le 28 juillet 1826.

(Le pétitionnaire est né dans le Limbourg cédé, et habite la Belgique depuis 1846. Il a épousé une femme belge. Il vit honorablement de son état. Les autorités, consultées, appuient unanimement sa demande.)

XII.

HENRI-ALEXANDRE LAMBERTS, maréchal des logis de la gendarmerie, né à Maestricht, le 27 février 1824.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1843; il a servi au 1^{er} régiment de cuirassiers, de 1843 à 1846, et passa alors dans le corps de la gendarmerie; il vient d'obtenir le grade de maréchal des logis, qu'il avait occupé au 1^{er} régiment de cuirassiers. Sa demande est vivement appuyée par les autorités consultées.)

XIII.

ALEXIS-JOSEPH CHANOINE, soldat au 4^e régiment d'artillerie, né à Lanquesain (Hainaut), le 4 février 1822.

(Le pétitionnaire avait pris du service en 1842 et était parvenu au grade de maréchal des logis, lorsqu'il déserta en 1847, pour faire la guerre en Algérie. Rentré dans sa patrie en 1852, il fut réintégré dans les rangs de l'armée comme soldat. Sa conduite actuelle fait oublier sa faute antérieure et le rend digne de récupérer la qualité de Belge.)

XIV.

PIERRE MULLER, cultivateur, à Noville, né à Hachiville (grand-duché de Luxembourg), le 17 mars 1815.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite le Luxembourg belge depuis 1820; il n'était alors âgé que de sept ans. Il cultive une propriété rurale appartenant à sa femme. Sa conduite est irréprochable. Les autorités, consultées, appuient sa demande.)

XV.

JACQUES-FRANÇOIS BUSÉ, commis voyageur, à Bruxelles, né à Aarle-Rextel (Pays-Bas), le 18 février 1822.

(Le pétitionnaire est venu se fixer en Belgique en 1848. Il a été attaché comme commis voyageur à plusieurs maisons de commerce de Bruxelles, Gand et Anvers, et produit de nombreux certificats constatant sa moralité et son aptitude. Les autorités, consultées, appuient sa demande.)

XVI.

MARTIN MAUS, sergent à la 2^e compagnie sédentaire, né à Saint-Trond (Limbourg), le 14 ventôse an vi.

(Le pétitionnaire est au service militaire depuis 1815. Ayant contracté un engagement volontaire en 1820 dans l'armée des Pays-Bas, il ne put revenir en Belgique qu'en 1853 et perdit ainsi la qualité de Belge. De retour dans sa patrie, il reprit du service et parvint au grade de sergent. Il désire récupérer sa nationalité et paraît digne à tous égards d'obtenir cette faveur.)

XVII.

HENRI-THÉODORE STROOT, peintre en bâtiments, à Lacken, né à Ruremonde (partie cédée du Limbourg), le 13 septembre 1850.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1850. Il s'y est marié en 1851 à une Belge; sa conduite est irréprochable. Les autorités, consultées, appuient sa demande.)

XVIII.

VICTOR-ADRIEN-JOSEPH LEROUX, marchand de grains, à Bouillon, né à Versailles (France), le 15 mars 1808.

(Le pétitionnaire est arrivé en Belgique en 1850 avec le corps des volontaires français dont il faisait partie. Il a épousé une Belge en 1851 et n'a plus quitté la Belgique. Il vit dans une sorte d'aisance. Les autorités, consultées, lui sont favorables.)

(4)

XIX.

PIERRE-HUBERT-JOSEPH HOUBEN, serrurier, à **Saint-Josse-ten-Noode**, né à **Maestricht**, le **4 mars 1821**.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1844. Il a épousé une femme belge. Il vit honorablement de son métier. Les autorités, consultées, appuient unanimement sa demande.)

XX.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME ALLART, chef de musique au 2^e régiment de ligne, né à **Maestricht**, le **15 janvier 1822**.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, est arrivé en Belgique en 1844, et s'est engagé comme musicien gagiste dans un régiment belge. Il n'a plus quitté le service depuis lors et est devenu chef de musique. Les officiers de son régiment attestent que sa conduite est irréprochable et appuient très-vivement sa demande.)

XXI.

PIERRE GHYSEN, soldat à la 2^e compagnie sédentaire, né à **Recheim (Limbourg)**, le **12 mars 1798**.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg, a perdu la qualité de Belge pour être resté au service des Pays-Bas jusqu'en 1855, époque à laquelle expirait l'engagement volontaire qu'il y avait contracté. Rentré dans sa patrie, il reprit immédiatement du service militaire, et n'a jamais quitté les drapeaux. C'est un ancien soldat qui compte près de quarante ans de service.)

XXII.

CORNEILLE-FRÉDÉRIC JAGENEAU, sous-lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, né à **Sittard** (partie cédée du Limbourg), le **2 mai 1827**.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, ainsi que son père, a cru que la déclaration faite par celui-ci, pour conserver la qualité de Belge, était opérante pour lui, et il négligea de la faire à son tour, à l'époque de sa majorité. Il sert dans l'armée belge depuis 1845 et s'est élevé de grade en grade jusqu'à celui de sous-lieutenant. Ses services le rendent digne de la faveur qu'il réclame.)

XXIII.

NICOLAS-JOSEPH-LOUIS HAAN, maréchal des logis au 3^e régiment d'artillerie, né à **Wormeldange** (grand-duché de Luxembourg), le **7 février 1850**.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, a négligé de faire, à l'époque de sa majorité, la déclaration voulue par la loi pour conserver la qualité de Belge, croyant que celle faite précédemment par son père était opérante pour lui. Il sert honorablement comme volontaire dans l'armée belge depuis 1850, et y a obtenu le grade de maréchal des logis.)

XXIV.

PIERRE THINNES, maréchal des logis au 2^e régiment de cuirassiers, né à **Niederanven** (grand-duché de Luxembourg), le **13 avril 1827**.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, est au service militaire de Belgique depuis 1849. Il y a obtenu le grade de maréchal des logis. Sa conduite paraît irréprochable. Ses chefs appuient sa demande.)